

MAIRIE DE GHISONACCIA

Accusé de réception en ligne du Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20190218-2019-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2019

Affichage : 01/02/2019

20240 - Département de la Haute Corse

Tél. 04.95.56.15.10 – Fax 04.95.56.00.47

mairie.ghisonaccia@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, LE DIX HUIT FEVRIER à dix huit heures,

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GIUDICI Francis, Maire.

Etaient présents : OTTAVI Antoine, MANDREDI Angèle, BATESTI Philippe, CESARI Louis, FOUILLERON Marie, ANDREANI Antoine, ANDREANI Françoise, ANTONELLI Jean Pierre, BRONZINI DE CARAFFA Luc, COSTANTINI Jean Augustin, CRISTOFARI Marie Félicia, GUIDICELLI Antoine, LUCIANI Xavier, PIERI Ange, PISTOLOZZI Lisa, RENUCCI Charles, SAUVAGEON Vanina, SIMONI Pascale, SISTI-BALARD Marie Toussainte.

Etaient représentés : DELARUE Carole a donné pouvoir à BATESTI Philippe, SISTI Cécilia a donné pouvoir à LUCIANI Xavier.

Etaient absents : BALLONI Joseph, GUIDICELLI Marie Madeleine, MARTELLI Marie Paule, ROMANI Claire,

Madame PISTOLOZZI Lisa a été élue secrétaire de séance.

OBJET : 2019-08 Urbanisme – Ouverture d'une enquête préalable à une déclaration d'utilité publique – Route Casanova.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La commune envisage d'aménager la route Casanova et de l'intégrer au domaine public, comme cela avait été envisagé à l'occasion de l'élaboration du PLU, puisqu'un emplacement réservé avait été mentionné lors de l'élaboration du document.

Pour réaliser au mieux ces travaux, il est nécessaire que les riverains concernés cèdent à la commune quelques m² de leur parcelle.

Tous ont émis un avis favorable, hormis une famille, alors même que cet emplacement réservé était bien mentionné au moment de l'enquête publique du PLU. Malgré de nombreuses discussions et négociations avec les propriétaires concernés par l'emprise de ce projet, aucun accord n'a pu être trouvé.

Afin que ce projet de route, indispensable au développement du quartier puisse se réaliser dans les meilleures conditions, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à solliciter l'ouverture d'une enquête préalable à une déclaration d'utilité publique nécessaire à la réalisation du projet, par la voie amiable ou par celle de l'expropriation pour utilité publique.

Date de convocation :
8 février 2019

Date d'exécution :
18 février 2019

Date d'affichage :
19 février 2019

Nombre de membres :

En exercice : 26

Présents : 20

Votants : 19

Pour : 19

Contre :

Abstention :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

Sur le rapport du Maire et entendu ses conclusions,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1er :

Approuve le recours à une procédure de déclaration d'utilité publique pour la réalisation de la voie dite « route casanova ».

Article 2 :

Demande l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique nécessaire à la réalisation de ce projet.

Article 3 :

Autorise l'acquisition, par voie amiable et à défaut, par voie d'expropriation, des emprises nécessaires à la réalisation de cette route.

Article 4 :

Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches ou formalités nécessaires.

Madame Françoise ANDREANI, Monsieur Jean Pierre ANTONELLI et Monsieur Louis CESARI concernés par ce projet, ont quitté la séance et n'ont pas pris part au vote.

VOTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire,

